

Séance du lundi 1^{er} mars 2010

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

Était excusé : François BELLAMY.

Était absent : /

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 1^{er} mars 2010 à 20 heures 30 à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur l'antenne relais

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 18 février 2010 un courrier l'informant officiellement de la création d'un collectif ayant pour objectif la modification du projet d'implantation de l'antenne relais ORANGE. Ce collectif avait précédemment organisé une réunion publique le vendredi 12 février et une délégation avait été reçue en Mairie le lundi 15 février.

Le 24 février 2010, le Maire a reçu un nouveau courrier du collectif demandant la mise à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal d'un certain nombre de questions posées dans ce courrier. Le collectif demande également que soit créée une commission regroupant des membres du Conseil Municipal et des membres du collectif.

Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un courrier recommandé à ORANGE ainsi qu'à son maître d'œuvre les informant de la création du collectif et sollicitant une suspension provisoire des travaux.

Le Maire a organisé une séance de travail avec son conseil municipal, à l'issue de laquelle a été prise une position commune : n'ayant pas les éléments nécessaires pour répondre aux questions posées, il ne sera pas débattu ce soir sur l'ensemble des points du courrier. Le Conseil Municipal ne peut prendre position sur ce dossier avant l'issue du travail de la commission dont il soumet au débat la création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de la création d'une commission mixte qui sera chargée de répondre aux questions posées, composée des membres suivants :

- ✚ Membres élus : François BELLAMY, Alexandre GARNERET, Gérald MENDES, Brigitte DUFFOURD, Philippe RUPIN ;
- ✚ Membres désignés par le collectif : Bernard LOISEAU, Jean-Pierre HEUGUET, Jean-François GOUTALAND, Éric SENET, Samuel CABY.

Il est décidé en accord avec les représentants du collectif que la commission nouvellement créée se réunira le mardi 2 mars 2010 à 20h30.

Le Maire rappelle qu'une éventuelle action en justice en référé contre l'implantation de cette antenne relais est du ressort du collectif et non pas de la commune.

II. Renouveaulement de baux ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux baux ruraux sont échus depuis le 31 décembre 2009. Il s'agit du bail conclu avec Monsieur Patrick GIBASSIER pour 12 hectares 04 ares 40 centiares et de celui conclu avec Madame Edwige CONTOUR pour 12 hectares 53 ares 55 centiares.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement de ces baux ruraux pour une durée de 9 années conformément à l'article L 411-50 du Code Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du bail rural des parcelles A 683 « En Rosière » (4ha 03a et 1ha 69a), A 729 « En Rosière » (3ha 96a) WA 47 « Les Grands Corbets » (1ha 60a 12ca) WA 15 « Les Grands Corbets » (76a 28 ca) à Monsieur Patrick GIBASSIER pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- **APPROUVE** le renouvellement du bail des parcelles A 683 « En Rosière » (4ha 94 et 3 ha 70), WA 33 « Les Herbues » (3ha 29a 55ca), WA 47 « Les Grands Corbets » (60a) à Madame Edwige CONTOUR pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- **AUTORISE** le Maire à conclure les baux correspondants ;
- **DIT** que les frais d'enregistrement des baux seront à la charge des preneurs.

Fabrice LAUNAY, adjoint, demande qu'un courrier soit adressé à Madame CONTOUR lui rappelant pour la deuxième fois ses obligations vis-à-vis du chemin communal adjacent la parcelle WA 19 lieu dit « les Grands Corbets » dont elle est propriétaire et exploitante, chemin au bord duquel une plantation a été réalisée par l'École et lui demande de rendre conformément au cadastre la partie empiétée par la culture sur toute la longueur du dit chemin à sa destination première. Le conseil approuve cette demande.

III. Attribution des pâtis 2010

Le Maire informe l'assemblée qu'en plus des locataires de pâtis 2009 qui demeurent inchangés, un demi pâti a été sollicité par Monsieur CARDOSO et Monsieur Alain CAPELLI a émis le souhait de se voir attribuer un pâti de 6 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer la location des jardins communaux pour les particuliers au prix inchangé de 10 € par lot (surface de 6 ares par lot) comme suit :
 - Monsieur DESCOURVIÈRES : 1 lot ;
 - Monsieur FRANÇOIS : 1 lot ;
 - Monsieur PETIT : 1 lot ;
 - Monsieur LAUNAY: 1 lot ;
 - Monsieur ZYCH : 1 lot ;
 - Madame MASSON : 1 lot ;
 - Monsieur HEUGUET : 1 lot ;
 - Monsieur ZURIGO : 1 lot ;
 - Monsieur GOUSSOT : 1 lot ;
 - Monsieur LACOME : 1/2 lot ;
 - Monsieur SORLI : 1 lot ;
 - Monsieur CARDOSO : ½ lot ;
 - Monsieur CAPELLI : 1 lot.
- **DÉCIDE** que le lot attribué à Monsieur CARDOSO est la moitié du pâti n° 58 ;
- **DÉCIDE** d'attribuer le pâti n° 65 à Monsieur CAPELLI actuellement entretenue par Mademoiselle Stéphanie JACQUOT, agricultrice ;
- **DEMANDE** que soit adressé un courrier à Mlle JACQUOT l'informant qu'une parcelle de 6 ares va être remise en alloti et lui demandant de bien vouloir la libérer ;
- **CHARGE** Monsieur Fabrice LAUNAY, volontaire, de piqueter sur place les limites de ce pâti.

IV. École : projet d'ouverture de classe

Madame Pascale REMONDINI expose que l'Inspecteur d'Académie a adressé un courrier le 2 février 2010 informant la commune de l'attribution d'un poste à l'École de Saulon-la-Rue dans le cadre d'une ouverture de classe. En effet, compte tenu du nombre d'élèves fréquentant l'école primaire, le seuil d'ouverture de classe est atteint. Les Maires de Saulon-la-Rue et de Saint-Philibert ainsi que Mme REMONDINI ont sollicité un rendez-vous avec Monsieur ROYER, inspecteur de la circonscription Dijon-Sud à l'issue duquel Monsieur ROYER a indiqué qu'au vu des prévisions d'effectifs connus à ce jour, l'ouverture de classe serait garantie sur 3 ans. La décision définitive sera prise le 9 mars 2010 par l'inspection d'académie.

Actuellement la position du R.P.I. décidée en Conseil d'École est de refuser toutes les demandes de dérogations scolaires. Seuls 4 enfants extérieurs fréquentent les Écoles du R.P.I.

Cette ouverture de classe pose le problème de l'absence de locaux pour l'accueillir. Monsieur le Maire présente les différentes possibilités offertes. Il convient de réfléchir à la création d'un bâtiment pour l'avenir. Cette réflexion sera menée par la commission scolaire en partenariat avec Saint-Philibert en sachant que la compétence scolaire risque d'être transférée à la Communauté de Communes d'ici quelques années. Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité de partager avec Saint-Philibert les frais d'installation d'un bâtiment provisoire à Saulon-la-Rue.

En effet, compte tenu des délais, pour la rentrée de septembre 2010 la seule solution est l'installation d'un préfabriqué. Cette solution serait mise en œuvre et si possible financée conjointement avec la commune de Saint-Philibert dans le cadre du R.P.I. La location d'un ALGECO nous a été chiffrée à environ 10 000 € par an. Une possibilité d'achat nous a également été faite par la société ARTECK pour un montant de 20 000 €. Monsieur POUILLON, Maire de Saint-Philibert se charge de contacter le Conseil Régional afin de solliciter la mise à disposition à titre gracieux d'un préfabriqué utilisé dans les lycées en travaux.

L'installation d'un préfabriqué induit des frais de raccordement aux réseaux, de génie civil de l'ordre de 20 000 à 30 000 €

Monsieur le Maire rappelle que les ouvertures/fermetures de classe sont conditionnées par le nombre d'élèves qui peut varier selon les départs et arrivées de familles. Cependant, l'Inspecteur d'Académie a indiqué que lors de l'attribution de postes, il était sensible aux efforts faits par les communes qui s'investissent.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur position sur cette ouverture de classe afin de répondre à l'Inspecteur d'Académie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 abstention :

- **PREND ACTE** de l'ouverture de classe élémentaire à la rentrée de septembre 2010 ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les moyens en bâtiment nécessaires pour accueillir une ouverture de classe et être opérationnel pour fin juillet 2010 ;
- **CHARGE** le Maire d'en faire part à l'Inspecteur d'Académie.

V. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)

Monsieur le Maire rappelle les missions assurées par le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui est un organisme départemental d'utilité publique qui conseille gratuitement sur des questions d'urbanisme les collectivités adhérentes par la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaires de professionnels. Cette association a déjà été sollicitée lors de la construction de l'École.

Monsieur le Maire explique que les conseils de cet organisme seraient un atout tant pour notre réflexion sur le projet d'École compte tenu de l'ouverture d'une classe supplémentaire que pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Le montant de la cotisation annuelle est de 0,20 € par habitant (chiffres retenus par l'INSEE au 1^{er} janvier 2010) soit pour la commune de Saulon-la-Rue : 0,20 € X 573 habitants = 114,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au C.A.U.E. pour 2010 ;
- **INSCRIRA** les crédits nécessaires au BP 2010.

VI. Révision du montant de la redevance d'occupation du domaine public communal (marchand ambulant)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'installation de la SARL « Le Sot-l'y-laisse Rôtisserie » sur le parking de la Mairie les mercredis de 9h à 20h et a fixé le tarif d'emplacement sur le domaine public communal à 15 € par jour.

Monsieur le Maire est saisi d'une demande de baisse du tarif par Monsieur Laurent MILASSIN, gérant de cette SARL qui invoque une tarification élevée par rapport à ses autres communes de stationnement. De plus, ses horaires sont modifiés, il ne vient qu'à compter de 14 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le tarif fixé par délibération en date du 21 décembre 2009 à compter du 1^{er} avril 2010 et **FIXE** à la baisse le nouveau tarif d'emplacement sur le domaine public communal à savoir 9 € par jour payables par avance trimestriellement.

VII. Demandes de subvention 2010

- C.F.A. « La Noue »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du C.F.A. « La Noue » de Longvic sollicitant un complément de financement pour leur établissement selon un barème pré-établi de 150 € forfaitaire et de 25 € par apprenti. Deux jeunes de Saulon-la-Rue sont inscrits dans ce centre d'apprentissage.

La commune a toujours eu pour position de ne pas financer les Écoles Privées.

Monsieur le Maire soumet cette demande de financement au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité REFUSE d'accorder une aide financière au C.F.A. « La Noue ».

- Football Club Saulon-Corcelles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention annuelle émise par le FCSC qui compte 4 licenciés de Saulon-la-Rue. Monsieur le Maire précise que ce club a été reconnu École de Football et qu'il s'est récemment doté d'un emploi-tremplin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention au FCSC d'un montant de 10 € par licencié habitant la commune soit 40 €
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du BP 2010.

- BMX Club de Saulon-la-Chapelle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention adressée par le BMX Club de Saulon-la-Chapelle qui compte 10 licenciés habitant la commune de Saulon-la-Rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention au BMX Club de Saulon-la-Chapelle d'un montant de 10 € par licencié habitant la commune soit 100 €
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du BP 2010.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent proposer aux clubs sportifs subventionnés par la commune un espace sur le site internet de Saulon-la-Rue pour promouvoir leur activité ainsi que la possibilité d'insérer la rétrospective annuelle de leur club dans le bulletin communal.

VIII. Délibérations à prendre

- Personnel à la trésorerie de Gevrey-Chambertin

Le Maire informe les élus de la suppression d'un poste à la trésorerie de GEVREY CHAMBERTIN qui passe de 6 à 5 agents.

Monsieur le Maire rappelle l'importance du rôle de la Trésorerie en termes de conseil et d'information aux collectivités. Les élus s'interrogent sur la mise en œuvre de la réforme des délais de paiement des factures des collectivités locales (des délais de plus en plus courts 45 jours, 40, actuellement 35 et bientôt 30 jours) et se demandent qui paiera les indemnités de retard de paiement en cas de carence du Service Public.

Les élus de Saulon-la-Rue disent leur grande inquiétude face à cette réduction de moyens humains et **DECIDENT** à l'unanimité de charger le Maire de signifier cette inquiétude aux élus locaux (conseiller général et député), à la Préfecture ainsi qu'à la Trésorerie Générale de Dijon.

Les élus demandent que le poste supprimé soit réaffecté à la Trésorerie de GEVREY CHAMBERTIN afin d'assurer un service public de qualité tant pour les usagers que pour les collectivités locales.

- Collège de Brochon

Monsieur Jean-Claude ROBERT, Conseiller Général du canton, a informé les élus du retard annoncé par le Conseil Général à propos des travaux de reconstruction du collège de BROCHON.

Le Conseil Général a accepté et décidé de procéder à la démolition et reconstruction du collège la Champagne. Cependant aucun crédit ne figure au Budget Primitif du Conseil Général afin de continuer les études.

Considérant la vétusté des locaux du collège, les coûts de fonctionnement actuels du collège, les risques en matière de sécurité notamment aux abords du collège, le nombre important de jeunes Saulonnais fréquentant cet établissement d'enseignement, l'attachement des élus locaux à un service public d'enseignement de qualité,

Les élus à l'unanimité CHARGENT le maire d'interpeller Monsieur le Président du Conseil Général quant à la réalisation des travaux nécessaires à un bon accueil des jeunes scolarisés dans le collège de secteur.

IX. Travaux forêt communale

Monsieur Philippe RUPIN présente le programme de travaux 2010 préconisé par l'O.N.F. Il s'agit essentiellement de l'entretien mécanisé au girobroyeur des parcelles 15 et 19 sur lesquelles des pousses d'acacias sont à détruire ainsi que des travaux sur la parcelle 31 sud (Fontaine Rouge). Le montant total de ces investissements 2010 s'élève à 3 041,75 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le programme de travaux en forêt communale tel que présenté.

X. Travaux Église de Fénay

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande formulée lors du Conseil Municipal du 2 novembre 2009, il a adressé un courrier à la Mairie de Fénay sollicitant une réunion avec l'architecte du Patrimoine, des élus de Fénay et de Saulon-la-Rue au sujet des travaux envisagés par la commune de Fénay à l'Église.

Madame PÉTEL, Maire de Fénay, par un courrier reçu le 15 janvier 2010 nous fait savoir que nous pouvons adresser nos questions directement à l'architecte et ne propose pas d'associer les élus de Saulon-la-Rue à ce projet. Elle se demande s'il faut voir dans le questionnement du Conseil de Saulon-la-Rue « un manque de confiance à l'égard du Conseil Municipal de Fénay ».

Le Conseil Municipal demande qu'il lui soit répondu qu'il a toute confiance envers les élus de Fénay. Toutefois, s'agissant de sommes considérables pour le Budget communal de Saulon-la-Rue, les élus souhaitent donc être représentés par des membres du Conseil Municipal de Saulon-la-Rue afin d'être partie prenante directement à la source du projet et non pas uniquement partie payante.

XI. Envoi des convocations au Conseil Municipal par mail

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui régit les modalités de convocation au Conseil Municipal permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée.

Monsieur le Maire soumet au choix des conseillers municipaux l'envoi des convocations par mail.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité SOUHAITE que l'envoi des convocations au Conseil Municipal reste effectué sous la forme papier.

XII. Compte-rendu des réunions auxquelles ont assisté les membres du Conseil Municipal

- Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Monsieur Philippe RUPIN expose que deux nouveaux vice-présidents ont été élus au sein du bureau de la Communauté de Communes. Il s'agit de Monsieur André DALLER (eau) et Madame Sylvie VENTARD (finances).

L'ouverture du point médical est retardée et estimée au 1^{er} octobre 2010.

Depuis que le papier est collecté dans le bac jaune, le taux de refus des bacs jaunes a considérablement diminué (de 12 à 14 % à 2,43 %), ce qui a une conséquence financière favorable sur les subventions reçues d'éco-emballage et éco-folio.

La redevance Ordures Ménagères est désormais adaptée pour les enfants en garde alternée.

Des études vont être entreprises pour la réfection de l'entrée de la déchèterie et la réalisation d'une structure spécifique au stockage des déchets D3E et matières dangereuses.

- SIVOS de Gevrey-Chambertin

La part communale au fonctionnement du SIVOS de Gevrey s'élève à 4 182 € pour 2010, ce qui concerne 31 élèves. Les travaux du gymnase sont en cours. Le SIVOS est dans l'attente du montant de la subvention qui a été demandée au Conseil Général.

XIII. Questions diverses

- Déneigement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la lame appartenant à la commune utilisée par Monsieur Patrick GIBASSIER pour déneiger les voiries communales est fortement usée. Monsieur le Maire soumet à la réflexion des conseillers municipaux les modalités de déneigement envisagées pour les hivers à venir. Est-ce que l'on sous-traite cette mission à une entreprise ou est-ce que l'on la confie à un agriculteur (Monsieur GIBASSIER sera en retraite d'ici quelques années). Le Maire rappelle que la commune ne possède pas de saleuse et que l'acquisition d'une lame orientable sera indispensable si l'on continue de confier cette activité à Monsieur GIBASSIER.

Des devis pour cette prestation seront demandés afin de pouvoir se positionner lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Défibrillateur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réflexion engagée au sein de la communauté de Communes concernant une acquisition groupée de défibrillateurs au sein des communes qui le souhaiteraient.

Monsieur le Maire interroge son Conseil pour connaître sa position sur l'acquisition d'un défibrillateur au sein de la commune de Saulon-la-Rue. Le coût est estimé à 2 000 € auxquels il faut ajouter les frais d'installation électrique (coût non défini) et ainsi que de maintenance (200 à 300 € par an).

Considérant l'intérêt d'un tel dispositif pour les habitants de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'acquisition et l'installation sur la commune d'un défibrillateur. Lorsqu'il sera installé, il serait souhaitable qu'une information et un dépliant sur son utilisation soient communiqués à la population.

- Parking du foyer communal

Madame Sylvie CARRÉ souhaite que soit engagée une réflexion sur l'état du revêtement du parking devant le foyer communal. Monsieur le Maire répond qu'il a été refait il y a 4 ans et que ce dernier ne peut être entièrement goudronné en raison des eaux pluviales qui s'écouleraient directement dans la cour de l'École.

Une réflexion globale est à mener sur l'aménagement des abords du foyer communal en liaison avec l'installation de la nouvelle classe

- Organisation des Élections Régionales

Le Conseil Municipal définit la composition du bureau de vote comme suit :

14 mars 2010 – 1^{er} tour

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
REMONDINI Pascale 1 ^{ère} assesseur	MENDES Gérald 2 ^{ème} assesseur	RUPIN Philippe 3 ^{ème} assesseur	DESCOURVIERES Charles 4 ^{ème} assesseur
REMONDINI Francis 5 ^{ème} assesseur	SABRI Mireille 6 ^{ème} assesseur	SEVELLEC Guillaume 7 ^{ème} assesseur	GARNERET Alexandre Président
MARTENOT René	RICHARD Gilles	BELLAMY François	CARRÉ Sylvie

21 mars 2010 -2^{ème} tour

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
LAUNAY Fabrice 1 ^{er} assesseur	MARTENOT René 2 ^{ème} assesseur	SEVELLEC Guillaume 3 ^{ème} assesseur	CARRÉ Sylvie 4 ^{ème} assesseur
REMONDINI Pascale 5 ^{ème} assesseur	RICHARD Gilles 6 ^{ème} assesseur	RUPIN Philippe 7 ^{ème} assesseur	GARNERET Alexandre Président
DESQUIREZ Éric	MENDES Gérald	DUFFOURD Brigitte	DESCOURVIERES Charles

- Divers

Monsieur Gilles RICHARD, président de l’A.F.R., renouvelle sa demande d’installation de placards muraux dans la cuisine. Les élus préconisent que Monsieur Nicolas BAUD, directeur de l’accueil de loisirs, fournisse à la Mairie des devis du mobilier (entreprise MARTIN ou MÉTRO ...) qui conviendrait à leurs besoins afin de gagner du temps dans le choix et l’acquisition de ces équipements.

Monsieur Éric DESQUIREZ demande si une réponse à été apportée à la demande de création d’arrêt de bus supplémentaire rue des Chêneteaux. Madame REMONDINI lui répond qu’elle espère avoir une réponse lors de la réunion pour le plan transport qui aura lieu d’ici un mois. Un courrier de relance avait été envoyé au Conseil Général le 5 février 2010. Un autre courrier sera adressé dans les prochains jours pour demander qu’enfin une réponse soit apportée lors de cette réunion.

Monsieur le Maire informe l’assemblée que les communes de Corcelles-lès-Cîteaux et de Noiron-sous-Gevrey ont décidé de couper l’éclairage public notamment sur la RD 996 la nuit de minuit à 5 heures et la commune de Noiron demande la position de Saulon-la-Rue à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu’il va faire chiffrer par le SICECO les économies possibles en cas d’extinction de l’éclairage public la nuit mais le Conseil Municipal exprime ses réserves en matière de sécurité sur cette démarche.

Le Maire présente la réorganisation des services de l’État ; notamment la fusion de la Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) avec la Direction Départementale de l’Équipement (D.D.E.) en une Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)

Monsieur Gérald MENDES demande à ce que les abonnements de télécommunications de la Mairie soient revus afin d’étudier les économies réalisables. Madame Sylvie CARRÉ et Monsieur Fabrice LAUNAY se portent volontaires pour étudier ce point.

L’ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n’étant abordée, la séance est levée à 23h45.